



Le CNVF : un pont entre collectivités et opérateurs ferroviaires

À l'issue de deux années d'activités, le Conseil national de valorisation ferroviaire (CNVF) a rendu public un premier bilan de son action et présenté ses objectifs.

Présidé par Thérèse Cornil, le CNVF a été créé en mars 2008 auprès du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat. Il a pour vocation de faciliter la valorisation et la mobilisation de terrains appartenant aux entreprises ferroviaires (RFF, SNCF) afin de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement urbain et la construction de logements par les collectivités locales.

Une vingtaine de dossiers instruits en deux ans

La valorisation des terrains ferroviaires libérés de toute occupation de service public occupe en effet une importance croissante dans l'aménagement des villes comme dans la stratégie des entreprises ferroviaires. Elle est souvent source de difficultés ou de conflits d'intérêt entre les acteurs concernés, chacun d'entre eux étant porteur d'objectifs distincts de la puissance publique. Le CNVF instaure donc une expertise indépendante qui prend en compte les objectifs et intérêts respectifs des villes et des propriétaires publics. Il permet ainsi de rétablir ou de développer le nécessaire dialogue entre eux. Au-delà des cas particuliers qui lui sont soumis, le CNVF établit une doctrine qui fait référence dans des situations de même nature. Ainsi, au cours de ces deux dernières années, le Conseil a instruit une vingtaine de dossiers qui ont fait l'objet d'avis permettant leur règlement. Le CNVF peut être consulté sur plusieurs éléments :

- l'identification des possibilités de changement d'affectation de biens

immobiliers détenus par les établissements publics ferroviaires au regard de leur utilité pour la poursuite ou le développement des missions de service public ferroviaire,

- les éléments pris en compte dans l'estimation de l'indemnité de reconstitution ferroviaire concernant les installations présentes sur les terrains utiles aux missions de service public ferroviaire et dont la cession est envisagée,
- le programme immobilier ou d'aménagement proposé sur les terrains ferroviaires dont la cession est envisagée, élaboré le cas échéant en concertation avec les collectivités territoriales, et la prise en compte dans ce projet des objectifs de l'État en matière d'aménagement durable, de réalisation de logements et de préservation des intérêts patrimoniaux des établissements publics ferroviaires,
- l'estimation de la valeur vénale des biens ferroviaires dont la cession est envisagée.

CNVF mode d'emploi

Le Conseil peut être consulté pour tout projet de mutation de biens immobiliers détenus par les établissements publics ferroviaires. Il peut être saisi par les établissements ferroviaires, par les

administrations de l'État concernées au niveau national comme au niveau local, les établissements publics fonciers d'État, les établissements publics d'aménagement dans leur secteur de compétence, ainsi que, sous couvert, des préfets, par les collectivités ou les aménageurs impliqués. Le dossier constitué pour la saisine du Conseil doit comprendre : une lettre de saisine circonstanciée, ainsi que tous les éléments permettant une bonne compréhension du projet (exposé, plans, échange de correspondances...).

Préalablement à son examen, le CNVF instruit le dossier en recueillant le point de vue des parties et celui du préfet. Le Conseil se réunit à fréquence régulière en séance plénière et des réunions restreintes de travail peuvent avoir lieu à tout moment. Le CNVF émet ensuite un avis, transmis au ministre d'État et aux émetteurs de la saisine pour les suites à donner, visant à faciliter et à accélérer le déroulement des cessions, et à concilier les différents enjeux. La saisine du CNVF ne se substitue pas aux relations naturelles que les établissements ferroviaires entretiennent avec les collectivités territoriales. Ce n'est qu'en cas de difficulté avérée, que la collectivité locale saisit le Conseil, sous couvert du préfet. ■

www.developpement-durable.gouv.fr

Le foncier à mobiliser par RFF et la SNCF est pour partie intégré au programme national de mobilisation pour le logement et l'aménagement durable.





10

Marketing de la ville et du territoire

Sous le patronage de l'Université Paris Descartes, LL-Conseil et Vybe organisent une journée professionnelle sur le thème du marketing de la ville et du territoire. Cette journée s'adresse aux institutionnels, aux élus ainsi qu'aux chargés de projet « Ville ou territoire » mais également aux entreprises et aux professionnels.
www.vybe-event.com/Vybe_ville_professionnels.html

Restaurants collectifs

Le Certu a publié *Les restaurants collectifs : vers des réalisations durables adaptées aux usagers*. Les maîtres d'ouvrage y trouveront nombre d'informations sur les usages et pratiques observés dans le quotidien d'un restaurant collectif, dans ses différents espaces ; les réussites, échecs et dysfonctionnements tels qu'ils sont exprimés par les usagers et les utilisateurs.



www.certu.fr

Grand Prix national de l'ingénierie

Ce Grand Prix récompense les professionnels, seuls ou en équipe, pour la qualité de la conception et de la conduite d'un projet exceptionnel par ses innovations et sa créativité, qu'il s'agisse d'infrastructures, de construction ou de systèmes complexes. Ce concours est une initiative du ministère du Développement durable en partenariat avec Syntec-Ingénierie, fédération professionnelle de l'ingénierie.
www.syntec-ingenierie.fr
www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr



Le parc de référence du Nord Haute-Marne : plusieurs dizaines d'hectares répondant aux critères.

Saint-Dizier : territoire d'entrepreneurs

Centre historique de la fonte d'art, premier bassin de la fonderie d'Europe, terre d'accueil d'industries de renom, Saint-Dizier ne manque pas d'atouts. Aujourd'hui, sous l'impulsion du député-maire **François Cornut-Gentille**, la ville est engagée dans un projet global de développement. Pôle d'excellence industrielle, Saint-Dizier joue la carte de l'investissement pour renforcer l'attractivité de son territoire et la compétitivité de ses entreprises. Illustration de cette dynamique : les **Acieries Hachette et Driout**, PME de 450 personnes, qui prouvent qu'un secteur aussi traditionnel que la métallurgie peut être porteur d'initiatives et d'innovation en dépit d'un contexte économique difficile. L'entreprise a notamment engagé un investissement de 12 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle usine pour gagner en compétitivité. Derrière cette locomotive, la ville entend capitaliser la qualité de son tissu industriel pour s'affirmer comme une plate-forme stratégique. Le territoire a ainsi entrepris le renouvellement de son offre économique en conduisant, notamment, une politique d'aménagement d'un parc d'activités économiques de référence et de requalification des zones existantes afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises.
www.ville-saintdizier.fr

Vers la création d'une agence de financement des collectivités

Les collectivités locales poursuivent leurs travaux en vue de la création d'une agence de financement créée par et pour elles. Ce type de structure, qui existe déjà dans de nombreux

pays européens, devrait permettre au secteur public local de **diversifier ses sources de financement**, dans un cadre transparent et économe des deniers publics, en complément de l'offre des établissements bancaires. Convaincues de l'opportunité de la création de ce nouvel outil, l'Association des Maires de France, l'Association des maires des grandes villes de France et l'Association des Communautés urbaines ont pris l'initiative de créer une « association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » dont l'objet est de mener les études en vue de la création de cette agence, en s'entourant des meilleurs spécialistes.
www.amf.asso.fr

Plougasnou réduit ses consommations énergétiques

La commune de Plougasnou (Finistère) anticipe les obligations de 2012 liées au Grenelle de l'Environnement en isolant un bâtiment énergivore, la salle communale, propriété de la mairie. Les travaux d'isolation interviennent dans un plan de rénovation énergétique établi par la municipalité. L'objectif poursuivi est, non seulement, de réaliser des économies d'énergie, de

Le soufflage de laine minérale est la solution la plus adaptée pour les locaux de la salle communale.





ACTUALITÉ DES COMMUNES 11

réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de montrer l'exemple. En effet, en 2012 tous les logements en rénovation devront être mis en conformité avec la réglementation thermique 2005. La commune de Plougasnou a ainsi fait appel à la société **Qualiconfort**, spécialiste en solutions inédites et innovantes d'isolation, pour isoler la salle communale. Ce sont des travaux d'isolation des combles, par soufflage de laine minérale nouvelle génération qui vont être réalisés. Cette technique a été retenue suite à une analyse du bâti par l'équipe du bureau d'études Qualiconfort, car elle constitue une solution adaptée au lieu en n'impliquant pas la mobilisation des locaux. C'est, au global, plus de 450 m² qui vont être isolés. Les techniques d'isolation thermique et phonique mises en place permettront à la commune de réduire ses consommations d'énergie (chauffage et/ou climatisation) et ainsi montrer l'exemple à ses administrés et aux communes voisines.

www.mairie-plougasnou.fr

Lancement des Atlas de la Biodiversité dans les communes



Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse, Chantal Jouanno et Martin Hirsch, président de l'Agence du service civique accueillis par Guy Geoffroy, député-maire de Combs.

La connaissance de la biodiversité locale est essentielle pour aménager un territoire et organiser des politiques publiques durables. C'est pourquoi le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, propose aux communes volontaires un projet pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'atlas de la biodiversité dans les communes. À partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de

la faune et de la flore, cet atlas, réalisé avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, a pour objectif de sensibiliser et mobiliser durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité, mais aussi de fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre de politiques locales et nationales adaptées. Dans ce cadre, le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives souhaite que le service civique et les jeunes qui s'y engageront puissent constituer à la fois un outil et un atout pour appuyer cette initiative, et sensibiliser la population et les acteurs locaux à la biodiversité.

www.developpement-durable.gouv.fr

Culture et collectivités : une mission confiée à Jérôme Bouet

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a confié à Jérôme Bouet une mission de réflexion et de propositions sur le renouvellement des partenariats entre l'État et les collectivités territoriales. En effet, la future réforme des collectivités territoriales va dessiner un nouveau paysage institutionnel, qui implique de mener une réflexion approfondie sur les rôles des différents partenaires publics tout en tenant compte de la volonté exprimée par le Président de la République de maintenir les compétences culturelles de toutes les collectivités. Dans ce contexte, Jérôme Bouet, administrateur civil (ancien directeur régional des affaires culturelles et ancien membre du cabinet de ministre) aura pour mission de mener à bien cette réflexion en s'inscrivant dans une large concertation et en associant à ses travaux les services du Ministère (centraux et déconcentrés), les établissements publics et les élus locaux tant par l'intermédiaire des directions régionales des affaires culturelles que par le biais du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. Cette mission débouchera sur la présentation au ministre, en septembre prochain, d'un plan d'action pour une nouvelle étape des relations entre le Ministère et les collectivités territoriales.

www.culture.gouv.fr

Nomination de Dominique Braye à l'Anah

Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, Benoist Apparu, secrétaire d'État au Logement, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, et François Baroin, ministre du Budget ont nommé Dominique Braye, président du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat en remplacement



de Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives. Sénateur des Yvelines depuis 1995, Dominique Braye est expert du logement et de l'urbanisme et administrateur de l'Anah au titre de l'ADCF (l'Assemblée des Communautés de France) depuis 2009.

www.anah.fr

Un arrêté pour plus de sérénité...

Le sénateur-maire de Béziers, Raymond Couderc, a pris un arrêté municipal pour interdire l'ouverture des magasins d'alimentation, épiceries et établissements de vente à emporter entre 22 heures et 6 heures du matin. Une décision similaire avait été adoptée à la mi-mars par la ville de Nice, où le maire Christian Estrosi a également instauré un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans non accompagnés dans la ville. Le but : rétablir la sérénité dans les rues concernées en limitant les rassemblements...

www.ville-beziers.fr

